

## SOMMAIRE

<b>Nouvelles de l'Acanor</b> .....	<b>2</b>
<b>Assemblée Générale du 7 novembre 2016</b> .....	<b>2</b>
<b>Conseil d'Administration du 7 novembre 2016</b> .....	<b>2</b>
<b>Réunion du Bureau du 20 décembre 2016</b> .....	<b>2</b>
<b>Réunion du Bureau du 24 février 2017</b> .....	<b>2</b>
<b>Dernières participations</b> .....	<b>2</b>
<b>Activités à venir</b> .....	<b>2</b>
<b>Guide : Les labels de la construction neuve</b> .....	<b>3</b>
<b>Mission de réflexion sur la normalisation appliquée au secteur du Bâtiment</b> .....	<b>4</b>
<b>Aménager, rénover et bâtir en favorisant la biodiversité</b> .....	<b>5</b>
<b>Etude Afnor : l'audit énergétique, première brique d'une démarche d'économies d'énergie réussie</b> .....	<b>6</b>
<b>Gestion des risques : AFNOR publie un guide pour les TPE et ETI</b> .....	<b>7</b>
<b>Vos témoignages nous intéressent !</b> .....	<b>8</b>

## Nouvelles de l'Acanor

---

### Assemblée Générale du 7 novembre 2016

L'Assemblée Générale de l'Acanor s'est réunie au sein de l'entreprise MATHIS à Muttersholtz. On peut noter l'intensification des actions sur nos représentations françaises et sur la possibilité de formations Acanor.

L'entreprise MATHIS nous a présenté ses activités et son site de production.

La présence de Mr. le Maire de Muttersholtz nous a permis d'échanger sur nos travaux liés au développement durable, notre projet de norme d'approche circulaire et les activités environnementales dans la gestion de la commune de Muttersholtz.

### Conseil d'Administration du 7 novembre 2016

Une réunion du Conseil d'Administration de l'Acanor s'est déroulée en marge de l'Assemblée Générale, principalement afin d'élire les membres du Bureau. Ces derniers sont actuellement :

Président	-	OBERLÉ Laurent
1er Vice-président	-	SIFFERMANN Bernard
2ème Vice-président	-	DIBLING Eric
Secrétaire Général	-	SCHAAL Kevin
Trésorier	-	SIMON Gérald
Trésorier Adjoint	-	CAVALLI Albert

### Réunion du Bureau du 20 décembre 2016

Afin d'effectuer un bilan de l'année 2016 et de préparer au mieux l'année 2017, les membres du Bureau de l'Acanor se sont réunis le 20 décembre 2016. La réunion a principalement porté sur l'organisation de notre association et nos relations avec nos partenaires.

### Réunion du Bureau du 24 février 2017

Le Bureau de l'Acanor s'est réuni le 24 février 2017 afin d'organiser la prochaine Assemblée Générale et d'échanger sur le poste de Trésorier.

### Dernières participations

- IFAN Europe le 20 février 2017 : participation de Bernard SIFFERMANN, Vice-Président Acanor

## Activités à venir

---

- 24 mars 2017 : Assemblée Générale de l'Acanor

## Guide : Les labels de la construction neuve



Philippe NUNES – Ingénieur ENSAIS – DG d’XPAIR :

« Nous nous dirigeons droit vers la réglementation 2020 pour toute construction neuve. Nos nouveaux bâtiments seront de niveau BEPOS (Bâtiment à Energie Positive) à qualité environnementale !

Un premier stade d’expérimentation d’un nouveau label « énergie-carbone » vient à peine d’être lancé par l’Etat pour préfigurer la future réglementation 2020. Ce label volontaire dit « **à énergie positive et bas carbone** » s’inspire des labels existants que sont HQE, Bepos-Effinergie et le tout dernier BBCA.

Ce mini-guide électronique e-book « Guide réglementaire » fait le point sur ces labels qui valorisent ceux qui veulent aller plus loin que la réglementation RT 2012. Il s’adresse aussi bien aux concepteurs maîtres d’ouvrage et maîtres d’œuvre, qu’aux installateurs pionniers dans les toutes prochaines réalisations.

Ce guide livre donc « l’essentiel » en moins de 18 pages ! Il est tenu à jour en continu sur le site [www.xpair.com](http://www.xpair.com), rubrique « librairie ».

Nous vous en souhaitons bonne lecture et bon usage ! »

[> Consulter le guide technique <](#)

# Mission de réflexion sur la normalisation appliquée au secteur du Bâtiment

---

## Enjeux et périmètre de la mission

Dans le cadre de la relance de la construction en France, de nombreuses initiatives gouvernementales de simplification réglementaire et de soutien à l'innovation ont été engagées. En complément de ces efforts de simplification des réglementations, les professionnels du secteur, regroupés au sein du CSCEE (Conseil Supérieur de la Construction et de l'Efficacité Énergétique) ont décidé de s'atteler aux normes dites volontaires.

Selon une analyse du CoS, le Comité Stratégique « Construction et Urbanisme » d'Afnor, près de 3.900 normes portent sur le bâtiment, dont 70 % environ sont des normes de produits ou d'essais. Et ces travaux de normalisation sont menés au sein de 1.600 structures de normalisation constitués de groupes d'experts ou de groupes de travail : commissions de normalisation françaises, comités et sous-comités techniques européens et internationaux.

En France, ces normes peuvent s'adresser à la maîtrise d'ouvrage ainsi qu'aux entreprises de toutes activités liées à la construction.

## Les propositions des acteurs du bâtiment

Le 8 septembre 2015, le Conseil Supérieur de la Construction et de l'Efficacité Énergétique (CSCEE) a confié à la Fédération Française du Bâtiment (FFB) et à la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) une mission de diagnostic, d'évaluation et de propositions sur le système de normalisation appliqué au secteur de la construction.

Le choix méthodologique retenu a été de mener des auditions des acteurs du bâtiment, privés ou institutionnels, impliqués à des niveaux très variés dans le dispositif de normalisation ainsi que des acteurs du dispositif lui-même.

38 auditions ont ainsi été réalisées entre le 19 novembre 2015 et le 12 février 2016. Et tous les acteurs rencontrés se sont vus présentées, à l'occasion d'une réunion « plénière » programmée le 11 mars 2016 les propositions qui font l'objet du présent rapport.

[> Consulter le rapport <](#)

# Aménager, rénover et bâtir en favorisant la biodiversité



Découvrez les ateliers organisés par l'opération CAPITALE FRANÇAISE DE LA BIODIVERSITE.

Que ce soit à l'échelle du territoire, du quartier, de l'îlot ou du bâtiment, comment concilier besoins humains et préservation voire restauration de la nature ? Pour répondre à ces enjeux majeurs, dans un contexte d'entrée en vigueur de l'Accord de Paris sur le Climat et d'adoption en France d'une loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, les collectivités françaises s'engagent et agissent pour aménager, rénover et bâtir en favorisant la biodiversité.

L'édition 2017 de l'opération CAPITALE FRANÇAISE DE LA BIODIVERSITE mettra en avant les actions des villes et intercommunalités françaises en la matière, à l'échelle du territoire (documents d'urbanisme et de planification, stratégies et dispositifs d'organisation...), du quartier ou de l'îlot (gestion alternative des eaux pluviales, continuités écologiques locales...) et de la parcelle (espaces verts, végétalisation du bâti, matériaux de construction biosourcés...).

L'opération comprend une phase de sensibilisation et d'information au travers d'ateliers régionaux en février et mars, un questionnaire à remplir par les collectivités qui sera disponible en février et à renvoyer au plus tard le 31 mars 2017, une phase d'évaluation des candidatures et de visites de terrain d'avril à juillet, et une phase de valorisation en septembre avec la communication du palmarès 2017 et la publication du recueil d'actions exemplaires des collectivités autour du thème de l'année.

[> Liste des ateliers par villes <](#)

## Etude Afnor : l'audit énergétique, première brique d'une démarche d'économies d'énergie réussie

---



**La première échéance de l'audit énergétique réglementaire est passée. Qu'apporte cet exercice reposant sur la norme volontaire EN 16247 ? Réponse : 20 à 30 % d'économies potentielles... et un formidable élan pour structurer sa démarche d'économies d'énergie. C'est ce que relève une étude exclusive d'AFNOR Energies.**

Votre entreprise compte plus de 250 salariés ou cumule les deux conditions suivantes : réaliser un chiffre d'affaires annuel supérieur à 50 M€ et présenter un total de bilan supérieur à 43 M€ ? Vous devez mener, tous les quatre ans, un audit énergétique, en vertu d'une directive européenne de 2012. La réglementation française qui la transpose fixait une première échéance au 5 décembre 2015. Un exercice également à la portée des organismes, publics et privés, qui n'y sont pas assujettis.

Mais qu'apporte cet exercice concrètement ? Que faire après ? Quelles intentions les entreprises déclarent-elles pour réduire leur consommation d'énergie ? Quels sont les gains espérés ? Pour répondre à ces questions, AFNOR Energies a passé en revue 72 audits énergétiques menés sur site par ses soins en 2015 et 2016 selon la norme volontaire NF EN 16247, et en a synthétisé les enseignements dans une étude exclusive.

### **Un potentiel de 20 à 30 % d'économies**

Celle-ci met en lumière un gisement de 20 à 30 % d'économies, qu'elles soient exprimées en kilowattheures ou en euros. C'est à la lecture des scénarios d'amélioration de la performance énergétique propres à chacun des organismes audités que cette moyenne ressort, et cela, que l'audit se focalise sur les bâtiments et/ou sur les procédés industriels. « Heureuse coïncidence : cette fourchette correspond à l'objectif d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments tertiaires prévu dans le projet de décret d'application de la loi Grenelle 2 et de la loi de transition énergétique : - 25 % à échéance 2020 », apprécie Catherine Moutet, responsable de la thématique énergie pour le groupe AFNOR.

À la suite d'un audit énergétique, apparaissent plusieurs leviers d'actions d'économies d'énergie. L'auditeur fait des préconisations, qui sont reprises ou non dans un scénario d'amélioration de la performance énergétique. Ces actions concernent trois grands ensembles : le matériel, la mesure et le management. À l'aide de schémas, l'étude les présente dans le détail. Ainsi, 88 % des actions se focalisent sur le matériel et seulement 12 % sur le système de management au sens large : actions de mesure et de vérification, actions ciblant les équipes et les comportements.

« Conçu comme une photographie à l'instant t de la consommation d'énergie d'une entité donnée, l'audit énergétique constitue un premier pas vers une approche globale basée sur l'atteinte de résultats, commente Timothée Goutet, ingénieur commercial pour AFNOR Energies. Surtout si, par la suite, l'entreprise met en place les actions recommandées en se dotant d'outils de mesure et de vérification de la performance énergétique, et va jusqu'à déployer un système de management de l'énergie ISO 50001. »

[\*\*> Consulter l'étude Afnor <\*\*](#)

## Gestion des risques : AFNOR publie un guide pour les TPE et ETI

---

**Si les grandes organisations ont les outils pour gérer leurs risques, ce n'est pas toujours le cas pour les petites et moyennes entreprises. Un guide a été spécialement conçu pour pallier ce manque. Nom de code : X50-260 !**

Publié cet été et élaboré par les membres de la commission de normalisation AFNOR « Management du risque », le guide AFNOR est clairement pragmatique. Il délivre, au fil de sa trentaine de pages, une approche pas à pas pour structurer la gestion des risques d'une très petite entreprise ou d'un établissement de taille intermédiaire, ou d'une activité spécifique d'un grand groupe.

Après un rapide descriptif des enjeux d'une telle démarche positionnée comme un outil d'aide à la décision pour les dirigeants, le guide délivre de précieux conseils pour identifier, évaluer et analyser les risques. En ce sens, le schéma d'appréciation des risques et la cartographie des secteurs potentiellement concernés seront particulièrement appréciés.

### Des questions pertinentes

Est-il nécessaire d'innover ? Quel est le lieu de travail, son aspect, ses atouts et faiblesses ergonomiques ? Quelles sont les modifications majeures d'urbanisme aux alentours des locaux ? L'organisme est-il dépendant de certains de ses clients ? Le guide AFNOR regorge de questions qu'un dirigeant a tout intérêt à se poser, pour ensuite traiter les risques identifiés. Accepte-t-il de prendre un risque ? Au contraire, décide-t-il de l'éliminer ou de le prévenir ? Le guide AFNOR X50-260 entre dans le vif du sujet et alimentera les réflexions du dirigeant.

Les utilisateurs apprécieront aussi la pertinence des annexes, particulièrement opérationnelles et utiles pour se lancer. Deux d'entre elles proposent même une grille de démarche générique à adapter ainsi qu'une liste pertinente d'éléments susceptibles de mettre à mal la pérennité d'une entreprise.

La rédaction de ce guide a été piloté au sein d'un groupe de travail ad hoc à la commission AFNOR « management des risques », piloté par l'assureur GENERALI. « L'objectif des travaux était double : tout d'abord, fournir aux entreprises un outil les aidant à calibrer leurs risques, tout en les aidant à entamer une démarche et valoriser leurs actions en la matière » rappelle Rodolphe Civet, chef de projet en normalisation AFNOR.

**[> Commandez le guide FD X50-260 <](#)**

## Vos témoignages nous intéressent !

---



Afin de démontrer **l'importance de la normalisation** dans les différents secteurs d'activités, l'Acanor fait appel à ses membres.

Le concept est simple :

1. Présenter votre organisation, vos activités et/ou votre offre
2. Démontrer l'importance de la normalisation dans vos activités et vos marchés
3. Illustrer, si possible, par un exemple dans lequel la normalisation a joué un rôle en votre faveur ou défaveur

Chaque article sera diffusé sur notre site web et dans l'Acanor Infos.

**Pour faire part de vos contributions ou pour toute demande d'information, merci de contacter [kevin.schaal@acantor.org](mailto:kevin.schaal@acantor.org)**

---

N.B. : Les informations juridiques, financières ou fiscales sont données sans aucune garanti expresse ou implicite et ce bulletin ne peut dispenser, dans bien des cas, la consultation d'un professionnel, notamment du droit. En conséquence, ACANOR ne peut être tenue pour responsable pour toutes erreurs ou omissions qui résulteraient de l'utilisation des informations mentionnées dans ce bulletin.